



Un instituteur journaliste adversaire de la Confédération

Jean-Charles Bonenfant, M.S.R.C.

Numéro 33, 1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079667ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079667ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bonenfant, J.-C. (1968). Un instituteur journaliste adversaire de la Confédération. *Les Cahiers des Dix*, (33), 171–191.
<https://doi.org/10.7202/1079667ar>

Un instituteur journaliste adversaire de la Confédération

Par JEAN-CHARLES BONENFANT, M.S.R.C.

Dans le Bas-Canada, de juin 1864 à 1868, la lutte contre la Confédération naissante fut surtout menée par les hommes politiques libéraux qui n'étaient pas entrés dans la coalition dirigée par le premier ministre Etienne-Paschal Taché. Aux côtés des vedettes de cette lutte, comme les deux frères Antoine-Aimé et J.-B.-Eric Dorian, il y eut des militants moins connus comme C.-J.-L. Lafrance, instituteur, journaliste, et plus tard fonctionnaire municipal de Québec qui vécut de 1833 à 1921.¹

Alors qu'à Montréal les libéraux opposés à la Confédération disposaient de plusieurs journaux comme *L'Ordre*, *Le Pays*, *L'Union Nationale*, le *Witness*, le *True Witness*, à Québec les plus importantes publications comme *Le Courrier du Canada*, *Le Journal de Québec*, *Le Canadien*, le *Morning Chronicle*, le *Quebec Daily News*, la *Quebec Gazette* leur échappaient. Il y eut cependant, en 1866 et en 1867, deux hebdomadaires éphémères qui se succédèrent pour lutter avec énergie contre le nouveau régime. C'est *L'Electeur*, qui fut publié du 19 mai 1866 au 11 mai 1867, et *L'Echo du Peuple* qui fut publié du 1er juin 1867 au 4 avril 1868. Les deux journaux

1. Il semble que ce soit un historien français, qui toutefois a vécu quelques années au Québec, qui se soit le plus intéressé à C.-J.-L. Lafrance. En effet, André Labarrère-Paulé s'intéressa à l'instituteur lorsqu'il préparait sa thèse *Les Instituteurs laïques au Canada français, 1836-1900* (Les Presses de l'Université Laval, Québec 1963). Dès 1963, il lui consacra des pages très élogieuses dans *Les laïques et la presse pédagogique au Canada français au XIXe siècle* (Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1963). On trouve des renseignements sur Lafrance dans un article de C.-J. Magnan publié dans *L'Enseignement primaire* d'avril 1916, dans *Fils de Québec*, quatrième série, Lévis, 1933, pp. 136-137, de Pierre-Georges Roy, et dans les nécrologies que lui consacrèrent les journaux de Québec lors de sa mort au début de décembre 1921. Cf. *The Quebec Chronicle*, *L'Action catholique*, *Le Soleil* et *L'Événement* du 13 décembre 1921 qui tous s'étaient inspirés de l'article de Magnan dans *L'Enseignement primaire*.

furent édités par l'imprimeur A. Guérard, de Saint-Roch, mais ils eurent comme principal rédacteur un personnage fort intéressant de la seconde partie du dix-neuvième siècle, Charles-Joseph Lévesque dit Lafrance, habituellement désigné sous l'appellation de C.-J.-L. Lafrance.

C.-J.-L. LAFRANCE

Charles-Joseph Lévesque dit Lafrance naquit dans la paroisse de Saint-Roch le 13 novembre 1833. Il était le fils de Charles Lévesque dit Lafrance et de Marie Prévost. Il commença ses études classiques au Petit Séminaire de Québec. Il voulait devenir avocat, mais le manque de ressources de ses parents ne lui permit pas de terminer son cours et, à l'automne de 1850, à l'âge de dix-sept ans, il ouvrait une école à Cap-Rouge où il demeura trois ans. Il enseigna ensuite un an à Batiscau. En juin 1854, il épousa Catherine Stéguy dit Angers, et, la même année, il prit la direction de l'école de Beauport, poste qu'il conserva pendant cinq ans. Le 6 mars 1855, il obtint du Bureau des Examineurs de Québec un brevet pour école modèle français et anglais. En mai 1859, dans le faubourg Saint-Jean-Baptiste de Québec, côte d'Abraham, il ouvrit une école indépendante, appelée l'Académie commerciale Saint-Jean-Baptiste, qui fonctionna jusqu'en 1876 alors que son propriétaire devint fonctionnaire municipal.

Lafrance fut un instituteur très actif. Il prit une part considérable aux travaux de l'association des Instituteurs du district de Québec fondée en 1845.² En 1865, il publia un *Abrégé de grammaire française* et, en 1867, une *Nouvelle arithmétique commerciale et pratique*.

Il fut aussi journaliste. Avec Norbert Thibault et Joseph Létourneau, il allia ses goûts d'écrivain et ses intérêts professionnels pour publier, en 1864, pendant quelques mois, *La Semaine* dont on a pu écrire: « Elle est un exemple unique dans la presse pédagogique canadienne-française du XIXe siècle. Publication aux idées

2. Cf. André Labarrère-Paulé. *Les instituteurs laïques au Canada français 1836-1900.*, pp. 119-126.

avancées, elle propose des solutions aux problèmes des enseignants, expose des plans de réformes. C'est un véritable journal syndicaliste au sens moderne du mot. »³

Lafrance fit aussi du journalisme général et il fonda successivement *L'Electeur* en 1866, *L'Echo du Peuple* en 1867, *L'Opinion Nationale* en 1870, *L'Opinion du Peuple* en 1872. C'était un libéral modéré, nationaliste canadien-français et surtout ennemi des conservateurs. A la fin de 1873, au lendemain de la chute à Ottawa du gouvernement Macdonald à la suite du scandale du Pacifique, il publia une brochure de dix-huit pages imprimée à l'atelier de *L'Evénement* et intitulée *Nos divisions politiques* avec en sous-titre « Revue de nos luttes depuis 1840; Résultats de ces luttes et nécessité de l'Union entre tous les Canadiens. » Dans cette brochure, Lafrance résume son credo politique libéral modéré et il attaque avec violence ses ennemis conservateurs. « C'est, écrit-il, le parti de quelques individualités, de quelques hommes, les uns habiles, les autres fourbes et hypocrites, tous exploitant la bonne foi des populations dans leur propre intérêt personnel, et servant l'Angleterre comme ils serviraient le Grand Turc, s'ils y trouvaient plus d'avantage. » « Le vrai parti libéral » au contraire est ce parti auquel « l'on doit la plupart des réformes obtenues ». « S'il n'a pas eu le pouvoir en mains, prétend Lafrance, pour faire passer ses mesures, il a du moins forcé ceux qui étaient à la tête des affaires à les accorder. » Il est enfin heureux que ces hommes aient le pouvoir à Ottawa et il écrit : « Que le peuple donne un franc jeu aux hommes sincères et vraiment patriotes qui viennent d'être appelés au pouvoir. Qu'on les appelle *rouges*, *libérâtres*, *communistes*, le nom n'y fait rien, les actes sont tout. Qu'importe l'épithète injurieuse que l'on donne à des hommes, si ces hommes, par leur dévouement et leur patriotisme, rendent le pays prospère, le peuple heureux. »

3. Ibid, p. 269.

L'ÉLECTEUR

Le premier numéro de *L'Electeur* parut le 19 mai 1866 chez A. Guérard, éditeur, propriétaire, rue Sainte-Marguerite, no 45. Dans un « Prospectus-dialogue », l'éditeur présente son journal.

« Vous voudriez savoir probablement, écrit-il, pourquoi l'on a baptisé ce nouveau journal *L'Electeur* ? eh bien, l'électeur dans notre pensée, c'est celui qui devrait faire et défaire les ministères, et, en réalité, il ne le fait pas, parce qu'il se laisse trop berner, trop flatter; parce qu'on l'a si souvent appelé souverain qu'il s'est mis à prodiguer la popularité comme un autre souverain prodigue l'or. Il est, d'après la maxime des monopolisateurs du marché aux consciences, au temps des élections, la source même des royautes, des empires et des démocraties, et quand arrive l'époque des changements organiques et radicaux, comme ceux que la Confédération est appelée à faire n'est pas même consulté... Qu'on ne s'en prenne pas à l'exiguité de notre cadre; qu'on insulte pas le petit journal qui arrive tout plein de bonnes intentions, ce macadam de l'enfer! Nous irons aux amateurs des grands carrés de papier: encouragez-nous, aidez-vous, si vous tenez tant à ce que notre journal devienne au moins un petit géant dans le journalisme canadien. »

Dès la deuxième livraison, celle du 25 mai, les attaques contre le projet de confédération commencent sous la forme d'un dialogue entre la Confédération et John Bull que représente d'ailleurs un dessin plutôt primitif. A la question de John Bull « Quel est ce vampire ? » La Confédération répond :

« Je suis la chrysalide d'où sortira une monarchie anglaise, implantée sur le Nouveau Monde. Larvée à l'heure présente, je deviendrai plus tard une Gorgone féconde en iniquités. Je ne suis pas une conception démocratique comme on l'a cru d'abord. Non — L'infamie m'a mise au monde. Je mets en vigueur, John Bull, ce système en honneur dans votre politique, j'absorbe les nationalités et les patries, et je sacrifie sur l'autel de l'égoïsme ces choses qu'on dit sacrées. Enfin, je suis une grande prostituée. »

Le texte est signé du pseudonyme Annibal Chamouillard.

LE GRAND ARTICLE

Le 9 juin, Lafrance commence dans *L'Electeur* une longue étude intitulée « Confédération ». Elle va s'étendre pendant tout l'été jusqu'au 25 août sur onze livraisons. Ce texte, qui ne me semble guère avoir été étudié jusqu'ici, est intéressant parce qu'il révèle les sentiments d'un Canadien français qui n'est pas une vedette politique et qui par ailleurs sait se libérer de l'influence puissante à cette époque du clergé catholique et du parti conservateur partisan du nouveau régime qui va naître.

Selon Lafrance, « Deux raisons majeures ont engagé la mère-patrie à presser la « passation »⁴ de ce grand changement politique, d'abord l'établissement d'une monarchie ou vice-royauté en Amérique, puis la perte de la nationalité canadienne-française. »

Lafrance s'applique d'abord à démontrer que sur le continent américain la royauté « par la grâce de Dieu » n'a pas sa raison d'être et il développe fort bien ce qu'est pour lui la véritable démocratie. « En Amérique, écrit-il, le 9 juin, le peuple aime à savoir qui administre ses affaires et comment elles sont administrées. Il ne veut pas de ces despostes qui se disent envoyés de Dieu pour conduire et diriger les peuples, mais qui ne cherchent en réalité qu'à en faire un vif troupeau d'esclaves, dociles instruments de leurs passions et de leurs plaisirs. »

Lafrance s'applique ensuite à montrer que l'Angleterre a créé la Confédération dans le but de « faire disparaître les Canadiens Français du sol américain ». Il insiste beaucoup en exagérant, je crois, sur une sorte de machiavélisme de la part de la métropole dans la genèse de la Confédération. Pour lui, c'est la réalisation

4. Comme plusieurs de ses contemporains, Lafrance utilise le mot « passation » qui, selon le bon usage, ne peut pas désigner l'adoption d'une mesure de droit public. Arthur Buies, dans sa brochure *Anglicismes et canadianismes*, Québec, 1888, p. 56, s'est moqué d'une façon amusante de l'utilisation de « passation » dans le langage parlementaire. « Si vous utilisez ce mot en France, écrit-il, autrement que par devant notaire, on vous prendra sans hésiter pour un « samoyède ou un kanschatkois ». C'est l'occasion de signaler que Lafrance ne manie pas une langue très élégante. Dans les deux journaux, on trouve d'innombrables fautes que je n'ai pas toutes indiquées et dont quelques-unes, je l'espère, sont dues au manque d'attention du correcteur d'épreuves.

des vœux du rapport Durham et « l'Union n'ayant pu nous perdre l'on veut opérer l'Union Fédérale qui sera suivi (sic) de l'Union Législative. » A la fin de son second article, le 16 juin, Lafrance s'échauffe, il devint violent et il écrit :

« L'or anglais a tellement fait son chemin, l'espoir d'un titre s'est tellement infiltré dans certains coeurs que l'on voit des hommes qui ont le plus crié contre la confédération, en être aujourd'hui les plus chauds partisans; que l'on voit un Joseph Cauchon qui, il y a huit ans, flétrissait le projet d'une confédération, se montrer aujourd'hui en faveur de ce même projet. Cet homme, au front d'airin, (sic) qui ne s'est fait connaître depuis le commencement de sa vie politique que par de lâches et dégoûtantes palinodies, recevra aux prochaines élections, le châtiment dû à la lâcheté de sa vie politique. »

Lafrance analyse ensuite les événements qui se sont déroulés depuis juin 1864 et en particulier les délibérations de la Conférence de Charlottetown et de la Conférence de Québec. Il étudie les propositions qui sont sorties de cette dernière réunion pour conclure qu'on a donné trop peu de pouvoirs aux gouvernements locaux, pour signaler avec une erreur importante d'interprétation qu'« une clause du projet de confédération dit que tous les actes des gouvernements locaux devront être approuvés et sanctionnés par le gouvernement fédéral ou les Canadiens Français ne compteront pour rien. » En réalité, les propositions 50 et 51 de Québec ne faisaient que permettre au lieutenant-gouverneur de réserver son approbation d'un projet de loi à celle du Gouverneur général et à ce dernier d'annuler une loi provinciale dans l'année suivant son adoption. C'était tout de même un accroc assez important au principe du véritable fédéralisme.

Après avoir attaqué le projet, Lafrance essayait de répondre aux arguments de ceux qui le défendaient. Le principal de ces arguments était la menace américaine. En effet, les partisans de la Confédération répétaient à satiété « La Confédération ou l'annexion ».

« Comment s'imaginer, écrit Lafrance, le 14 juillet, que l'addition au Canada de quelques milliers d'individus, puisse nous donner une force tellement grande que les Etats-Unis n'osent jamais tenter l'invasion de notre pays, si réellement ils nourrissent un semblable projet? Ignore-t-on que cette alliance en nous donnant quelques (sic) milles soldats nous dotera en même temps d'une immense frontière à défendre défense qui augmentera énormément nos dépenses tout en nous affaiblissant, en cas d'attaque? Ignore-t-on que cette frontière a une étendue (sic) de 500 milles et n'est défendu (sic) que par 210,000 âmes, le tiers de la province américaine limitrophe, le Maine. »

Lafrance insistait sur les dépenses considérables qu'entraînerait le nouveau régime, ce qui était un argument assez important à une époque où le meilleur gouvernement était celui qui dépensait le moins et qui intervenait le moins dans les affaires publiques. Avec une vision presque apocalyptique de l'avenir, il écrivait, le 21 juillet:

« A part les nominations de lieutenants-gouverneurs, à part celles des juges nommés et payés par le gouvernement qui nous enverra ses créatures, ignorant peut-être nos lois françaises; à part toutes les hautes nominations nécessitées par cette série de gouvernements que nous allons avoir, comprend-on bien l'immense patronage exercé par le gouvernement fédéral! Comprend-on bien la corruption qu'occasionnera cette masse d'employés nécessaires, presque toutes créatures du gouvernement? Comprend-on cette immonde corruption qui, partie du faite du gouvernement, descendra jusque parmi le peuple et l'enchaînera par mille liens aux lâchetés, aux bassesses, aux trahisons de nos hommes d'états? »

Le 28 juillet, Lafrance abordait le problème de la survivance de la religion catholique, de la « nationalité canadienne-française » et de « la langue de nos pères » à l'intérieur du nouveau régime. Il semblait croire sincèrement que « la religion catholique serait en danger dans la Confédération avec un gouvernement où dominerait l'esprit protestant » et il en donnait comme preuve la situation des catholiques en Suisse et en Irlande. Il insistait surtout sur les dangers que la Confédération ferait courir à la langue françai-

se et il concluait, le 28 juillet, en s'adressant aux partisans de la Confédération, par des prédictions pessimistes :

« Ne voyez-vous pas que ce peuple aux yeux de l'univers ne sera pas un peuple canadien-français, mais un peuple anglais parmi lequel l'on trouvera des Canadiens; ne sera pas un peuple catholique, mais un peuple protestant parmi lequel l'on trouvera des catholiques. Et vous ne sentez pas qu'avec ce système, avant 10 ans les canadiens-français catholiques auront disparu, ou votre Confédération aura volé en éclats; alors qu'une guerre longue, sanglante, une guerre de religion et de race, en brisant votre oeuvre, écrasera notre malheureuse nationalité. »

Les derniers articles étaient plus personnels puisqu'ils analysaient avec assez de fanatisme les faits et gestes de « nos ministres » depuis la Confédération de Charlottetown jusqu'à ce jour. Le journaliste se montrait particulièrement dur pour Cartier qu'il ne cessait d'attaquer, comme nous le verrons plus loin. Le 25 août, il terminait sa tâche par un article assez grandiloquent dont le dernier paragraphe traduit bien le ton:

« Au cri d'angoisse de la nationalité canadienne-française, tous nous nous rappellerons les luttes héroïques de nos ancêtres, nous prendrons notre poste à la place que nous impose l'héritage de gloire et d'honneur et de patriotisme qu'ils nous ont laissé, et nous repousserons en regardant la France, notre première mère-patrie, toute tentative qui ne serait pour nous que la honte, la dégradation et la mort, et que voudrait encore nous imposer une nationalité étrangère, la nationalité anglaise qui n'a rien à faire avec nous, qui n'a rien de commun avec notre sang, nos aspirations et nos coeurs. »

Ce dernier article est signé de Jules Franc, mais on sait que c'est le pseudonyme de Lafrance.

CARICATURES

La plupart des livraisons de *L'Electeur*, au cours de 1866 sont ornées de caricatures assez primitives dont les bas de vignettes sont plutôt cruels. En voici quelques exemples.

Le 21 juillet, une caricature représente McGee, Langevin et Cartier accompagnés de Jonathan, représentant évidemment la Grande-Bretagne. Cartier fait sauter dans un poêlon l'omelette « confédération » et le tout s'intitule « Le dernier plat de Cartier ».

Voici ce qu'on peut lire sous le dessin:

« Cartier. Alons! bon! est ce que ce n'est pas là une crêpe gentiment tournée?

Langevin. — Elle est fameuse! j'en retiens un morceau!

McGee. — Moi aussi... il n'y a rien de mieux avec un petit verre de whisky.

Jonathan. — Oh là là, sont ils bons, ces canadiens! — Je serai de la partie, je la mangerai bien toute. Ne soyez pas inquiet, j'arrangerai son affaire aux petits oignons. »

Le 18 août, une caricature représente encore McGee, Langevin et Cartier. Cartier est assis sur la pointe d'une mitre d'évêque, allusion évidente aux relations du parti conservateur avec le clergé. McGee est couché à plat ventre sur un fût de whisky, position que tous les contemporains comprenaient à cause de l'intempérance bien connue du chef Irlandais. Langevin est au centre avec un bénitier et un goupillon, attendu qu'il est lui aussi très lié avec le clergé. Au bas de la caricature, on peut lire les mots suivants: « La Session est finie; reposons nous! »

« Cartier. — Mon nouveau siège est assez bizarre qu'en penses-tu Langevin?

Langevin. — Malheureux, sur une mitre! tu n'y resteras pas longtemps, prends garde. N'est-ce pas McGee?

McGee. — Rpohn! Roohn! »

La lutte continua pendant tout l'automne de 1866 alors que le 1er décembre, *L'Electeur* prit une nouvelle toilette beaucoup plus élégante.

Comme tous les adversaires de la Confédération, à partir de la Conférence de Londres, Lafrance est bien obligé d'accepter le fait accompli et dès le printemps de 1867, il se prépare aux élec-

tions qui auront lieu au lendemain de la naissance du nouveau régime.

Le 13 avril, sous le titre « Les élections et le peuple », *L'Electeur* publie un article qui commence par ces lignes violentes:

« Voilà le temps des élections générales qui approche: temps de succès pour les uns, de honte pour les autres.

« Les menées électorales vont déjà leur train. Une nuée de Démosthènes parcourent les paroisses, l'argent « sous le pouce », l'hypocrisie et le mensonge sur les lèvres; les harangues les plus échevelées, les plus mensongères, sont débitées; enfin, c'est encore cette année comme précédemment, ce système de hideuses intrigues de trompeuses promesses, de sales combinaisons ... à l'ordre du jour depuis trop longtemps pour l'honneur de notre pays. »

Le 11 mai, *L'Electeur*, après avoir rappelé à ses abonnés qu'il terminait une année d'existence, annonçait qu'il cessait de paraître. Il donnait comme raison que le rédacteur n'ayant pu être rémunéré « faute d'un encouragement assez libéral », il fallait s'en séparer. Mais la note se terminait par cette promesse: « Nous nous proposons de publier, sous le plus court délai, un nouveau journal d'un format plus grand que celui de *L'Electeur* et dont la rédaction rencontrera, nous en sommes convaincu, l'approbation de nos abonnés. Dire qu'il va durer est inutile, le public connaissant notre persévérance. Nous l'expédierons à nos abonnés et les conditions seront les mêmes que celles de *L'Electeur*. »

Si l'imprimeur Guérard n'avait pu payer son rédacteur, il le récompensait tout de même par une forte publicité ou lui permettait peut-être même de se la servir lui-même. En effet, dans la dernière livraison de *L'Electeur*, une chronique signée « Montmorenci » donnait un compte rendu d'une séance qui avait marqué le dixième anniversaire de la fondation de l'école normale et vantait le discours qu'avait prononcé M. Lafrance. « M. Lafrance, pouvait-on lire, ce jeune homme courageux et plein de mérite, à qui les instituteurs doivent en partie la prospérité de leur situation actuel-

le; à qui la patrie littéraire doit un grand nombre d'excellents écrits; que la nationalité canadienne-française reconnaît pour un de ses plus zélés défenseurs. »

L'ÉCHO DU PEUPLE

Le 1er juin paraissait la première livraison de *L'Echo du Peuple* avec la mention « publié dans les intérêts canadiens-français. » Il était imprimé chez A. Guérard & Cie et sa toilette typographique était meilleure que celle de *L'Electeur*. Sur près de trois longues colonnes, les prospectus exposait la politique du journal. « Pour nous, pouvait-on lire, la Confédération est une menace nouvelle contre la nationalité canadienne-française. C'est un danger constant pour nos institutions et notre race, c'est la réalisation et le complément de ce vieux projet tory présenté depuis si longtemps comme le seul moyen de nous perdre ». Le journal s'opposait au changement et disait ne pas pouvoir manifester sa confiance aux hommes qui l'avaient préparé, mais puisqu'il était un fait accompli, il fallait savoir l'accepter, « non avec satisfaction, écrivait-on, non avec joie, mais en silence, avec dignité, courageusement, comme on accepte une douloureuse épreuve, comme on accepte une grande infortune nationale, avec la ferme volonté de travailler à détruire les funestes résultats qui peuvent en découler et à le rendre le moins préjudiciable possible à notre influence, à nos intérêts. » Et le rédacteur de réclamer la disparition de l'esprit de parti ou mieux « qu'il n'y ait en Canada, comme avant 37, qu'un seul parti, le parti national, le seul qui doive exister, le seul qui ait, surtout dans le moment difficile que nous traversons sa raison d'être, le seul qui doive et puisse prendre de fortes et vigoureuses racines dans les masses du peuple. » « En acceptant donc bien malgré nous, la Confédération, ajoutait-on, nous nous engageons en même temps à employer tous nos efforts à paralyser les effets dangereux de certaines clauses de la constitution, à obtenir pour le Bas-Canada plus de liberté, plus d'indépendance; à ne pas le voir la machine du gouvernement fédéral qui lui-même sera l'instrument de la métropole. »

L'Echo du Peuple était né quelques semaines avant les débuts de la Confédération et les élections qui allaient suivre. Une de ses premières attitudes fut de demander à ses électeurs de boudier « le premier juillet ». L'éditorial de samedi le 22 juin commençait par ces lignes:

« Au moment où dans toutes les villes du Canada l'on se prépare à fêter le premier juillet comme un jour de fête nationale, il est, croyons-nous, du devoir de tous les hommes qui s'occupent sérieusement des affaires publiques, d'examiner l'opportunité qu'il y a pour les Canadiens-Français de fêter cette journée et d'en faire un jour de réjouissances publiques que leurs descendants devront fêter et bénir. »

Après une longue dissertation, le journal concluait par ces lignes naturellement peu enthousiastes:

« Que les intéressés témoignent, s'ils le veulent, un enthousiasme factice mais que le peuple reste calme, froid, et digne, dans ce jour qui engage son avenir et l'avenir de sa race! Qu'il ne donne pas aux nations l'exemple d'un peuple entraîné par le vertige, et qui se réjouit d'un avenir inconnu et plein d'orages! Que dans ce nouvel état de choses qu'on lui impose il conserve toute la plénitude de sa liberté! C'est ce qu'il doit faire, c'est ce qui lui dicte la prudence, c'est ce qui sied au rôle d'un peuple qui représente la France en Amérique. »

Le journal revenait sur le sujet le 28 juin. « Que l'ouvrier aille à son ouvrage, écrivait-il, que le marchand n'arrête pas ses transactions commerciales, ne ferme pas son magasin; que tous regardent froidement ce qui arrive. » Et le journal était heureux que la ville de Québec ait refusé de voter \$400 pour les *réjouissances*.

Le 6 juillet, *L'Echo du Peuple* se *réjouissait* un peu trop facilement, si on en juge par ce qu'en disaient les autres journaux, du « fiasco » du premier juillet. « Ce qui aurait donné raison, écrivait-on, à croire à la satisfaction de la population aurait été la fermeture des magasins et des ateliers, mais dans tous nos faubourgs, marchands et chefs d'atelier ont cru devoir continuer leurs affaires durant cette fête. La Haute-Ville seule, comme on s'y attendait d'ailleurs, a en partie arrêté toutes affaires. » Et la note dépassant les limites de la ville se terminait par ces mots: « Nous voyons

avec plaisir que Montréal s'est abstenu comme Québec de toute démonstration. Il en a été de même de la plupart des autres parties du Bas-Canada. »

LES ÉLECTIONS

Les élections qui eurent lieu à la fin de l'été pour l'assemblée législative du Québec et pour la Chambre des communes furent une belle occasion d'attaquer les artisans du fédéralisme. La première attitude politique de *L'Echo du Peuple* fut d'abord de valoriser le plus possible « Notre Gouvernement local ». Lundi le 30 juillet, dans un long éditorial, Lafrance, après avoir rappelé qu'il avait dénoncé « les dangers que comporte pour notre nationalité et l'avenir du peuple canadien-français ce changement que nous a imposé la mère-patrie », admettait le fait accompli et voyait le salut dans le « gouvernement local ».

« A nos yeux, et aux yeux de tout canadien désintéressé, la seule faible branche de salut qui nous reste, à nous Canadiens-Français, dans la Confédération se trouve dans le Gouvernement local; c'est là qu'on devra retrouver dans toute sa vigueur et sa force le sentiment national, ce sentiment qui donnait autrefois à nos pères une si grande puissance et leur permettait de lutter avec une noble fierté et un magnifique succès contre cette oligarchie stupide et malfaisante. »

Logiquement, *L'Echo du Peuple* s'oppose à la « double représentation », sujet sur lequel il reviendra plus tard et que je traiterai plus loin.

« Chaque candidat, écrit-il, dès le 6 juillet, ne doit être élu que pour une seule Chambre; il y a déjà assez d'une chambre pour occuper un député qui veut faire consciencieusement son devoir. » Le journal surveille les candidatures et donne des comptes rendus des assemblées publiques. Le 28 août, il raconte comment s'est fait l'appel nominal dans les circonscriptions de Québec et des environs. Il se scandalise des événements qui se sont déroulés à Saint-Roch.

« St.Roch a été témoin, écrit-il, samedi dernier de la scène la plus dégoûtante qui ait encore eu lieu dans le pays. Jamais on

avait vu des candidats s'emparer violemment des hustings, en chasser tous les partisans des adversaires, et là, au moyen d'un officier-rapporteur aussi injuste que partial, se faire proclamer élus unanimement, sans opposition. »

P.-J.-O. CHAUVEAU

Le comté de Québec cependant trouve grâce aux yeux de l'instituteur parce qu'il a élu l'homme de l'éducation P.-J.-O. Chauveau. Une note qui y est consacrée se lit comme suit:

« L'honorable M. Chauveau a été proclamé hier élu unanimement pour les deux chambres. De semblables élections font l'honneur d'un comté, et elles doivent être pour le représentant qui en est l'objet le plus beau témoignage que l'on puisse lui donner de la confiance que l'on a dans ses talents, ses capacités et son patriotisme. »

Le seul conservateur que n'attaque pas *L'Echo du Peuple* est, en effet, P.-J.-O. Chauveau. L'homme a évidemment des qualités; ce n'est pas un politicien de métier, mais ce qui fait sans doute sa valeur aux yeux de Lafrance, c'est qu'il est un éducateur, le grand maître de l'éducation dans le Bas-Canada à l'époque. Au temps de *La Semaine*, en 1864, on a même complimenté Chauveau, qui était surintendant de l'instruction publique et qui naturellement ne pouvait pas toujours approuver les revendications des instituteurs.⁵

Le 13 juillet, *L'Echo du Peuple* est heureux de constater que Joseph Cauchon, qu'il attaque depuis longtemps, a été incapable de former un ministère à Québec. « Nous regrettons, écrit-il, cet échec que vient de subir M. Cauchon, non pour ce monsieur personnellement, car il ne possède aucunement nos sympathies, et qu'il est plaisant de le voir le jouet et la dupe des hommes qu'il a encensés et défendus avec une ardeur qu'in n'était pas sincère, mais parce que nous détestons l'intrigue, parce que de semblables procédés ne tendent qu'à créer la division, et la haine parmi des compatriotes, parce que les conséquences de ces mesquines et étroites

5. Cf. à ce sujet les deux ouvrages d'André Labarrère-Paulé, *Les laïques et la presse pédagogique du Canada français au XIXe siècle*, et *Les instituteurs laïques au Canada français 1836-1900*.

jalousies ne peuvent qu'amonceler les difficultés pour nous et contribuer à notre ruine. »

Mais le 20 juillet, *L'Echo du Peuple* annonce la formation et la composition du « ministère local » et il écrit après avoir dit que P.-J.-O. Chauveau sera premier ministre, Secrétaire de la Province et ministre de l'Instruction publique :

« M. Chauveau est pour nous une gloire nationale, c'est peut-être l'homme le plus propre à rallier les partis et à animer d'un même esprit de patriotisme les Canadiens malheureusement pendant trop longtemps divisés.

« La haute intelligence joint au tact exquis de cet homme d'état peut lui permettre de rendre forte et digne cette chambre locale essentiellement française et qui, si on le veut, sera toujours le boulevard et le soutien de notre race, le rempart inexpugnable contre lequel viendra se briser les tentatives hostiles de nos ennemis. M. Chauveau conservera son salaire de \$4000.

« Malheureusement ce monsieur ne s'est pas entouré en général d'hommes qui commandent au même degré le respect et la confiance des partis. »

L'Echo du Peuple continuera de se montrer tout aussi aimable à l'égard de Chauveau, en particulier comme nous l'avons vu lorsqu'il sera élu sans opposition dans le comté de Québec. L'instituteur Lafrance saisit la moindre occasion de faire l'éloge de celui qui est devenu non seulement le Premier Ministre, mais aussi le ministre de l'Education. C'est ainsi que lorsque Chauveau prononce un grand discours à l'occasion de l'inauguration du monument F.-X. Garneau, au cimetière Belmont, on peut lire dans *L'Echo du Peuple* du 15 septembre l'éloge dithyrambique suivant :

« Nous osons à peine parler de ce magnifique morceau d'éloquence que nous regrettons sincèrement de ne pouvoir publier. S'il fallait un talent supérieur pour trouver des accents convenables et en harmonie avec la circonstance et l'homme dont on déplorera longtemps la perte, on l'a certainement trouvé dans l'honorable M. Chauveau. »

LE DOUBLE MANDAT

Au moment de la naissance de la Confédération, rien n'empêchait un candidat de se présenter et d'être élu à la fois comme membre de la Chambre des Communes et comme membre d'une Assemblée législative. Ce système connu sous le nom de « double mandat » provoqua beaucoup de discussions et disparut en 1873.⁶ Le 15 juin, *L'Echo du Peuple* publia un article intitulé « Double représentation » dans lequel il s'opposait au système:

« Le peuple doit comprendre que tous ces hommes qui veulent absolument le représenter dans les deux chambres et par-tout, ne travaillent pas ainsi dans un seul but de patriotisme et de dévouement; il doit comprendre que derrière cette ambition singulière il y a l'intérêt personnel, il y a l'amour du gain, deux salaires à toucher, une position lucrative à se créer; il doit comprendre que tous ces hommes ne veulent pas aller en chambre parce qu'il y a des principes à défendre, parce qu'il y a des droits à réclamer pour des compatriotes, mais parce qu'il leur faut se faire une influence, parce qu'à plusieurs c'est un moyen d'existence, le seul qu'ils aient pu se procurer, certaines circonstances aidant. »

L'article se terminait par une demande au peuple de « ne pas tolérer ce principe nouveau de gouvernement qu'on veut introduire, à briser dès le principe l'ambition vulgaire, les projets cupides et anti-nationaux de ces candidats. »

Le 7 septembre, *L'Echo du Peuple* est bien obligé d'accepter le verdict populaire. Il le fait sans élégance dans un éditorial qui commence par ces lignes:

« Nous hésitons vraiment à parler des élections qui viennent d'avoir lieu en Canada. Dans aucun pays constitutionnel on n'avait encore vu le spectacle d'un gouvernement décidé à emporter coûte que coûte les élections et à assurer, par les moyens les plus répréhensibles et les plus immoraux, le succès des candidatures de ses âmes dévouées. »

6: *Statuts du Canada*, 36, Vict., ch. 2.

CARTIER

Les attaques contre les conservateurs fédéraux et plus particulièrement contre George-Etienne Cartier n'étaient pas uniquement au niveau des principes. C'est ainsi que le 31 octobre 1867, en page 3, colonne 1, on pouvait lire sous le titre de *Justice à la Cartier*, l'entrefilet fielleux suivant:

« Le nommé Gauthier, pensionnaire du gouvernement au pénitencier à Kingston et auquel M. Cartier avait promis la liberté pourvu que sa famille vint à voter en masse contre M. Lanctôt et en sa faveur, vient d'être libéré. C'est heureux pour Gauthier, mais c'est bien malheureux pour la justice et la loi. Mais M. Cartier s'occupe bien de ces niaiseries. Allons donc. »

Par ailleurs, quelques semaines plus tard, le 20 novembre, *L'Echo du Peuple*, commentant la tenue vestimentaire de Cartier à l'occasion de l'ouverture de la session fédérale, écrit qu'il était « dans un négligé remarquable: pantalons, gilet et pardessus de couleur; et comme de raison les mains dans ses poches. » « Naturellement, ajoute-t-il, la chose n'a pas de conséquence; elle indique seulement l'irritation qu'éprouve encore cet ambitieux de n'avoir pas été fait chevalier ... L'ambition, et encore l'ambition, le désir des hommages, voilà ce qui conduit cet homme. » Déjà, le 30 juillet, *L'Echo du Peuple* s'était moqué de Cartier et de Galt qui avaient décliné les honneurs qui leur étaient conférés par la Reine parce qu'ils étaient inférieurs à ceux reçus par John A. Macdonald. Fidèle à ses sentiments démocratiques et républicains, qui le faisaient d'ailleurs s'opposer à la même époque à l'empire de Maximilien au Mexique, il écrivait: « Ils ne réussiront jamais à créer en Canada, en Amérique, cet esprit de caste du moyen âge qui faisait du peuple un troupeau d'esclaves et desanoblis des demi-dieux souvent gonflés de vices et de turpitudes. La noblesse en Amérique ne prendra jamais: les principes reçus ici s'y opposent. »

Il est amusant de rappeler que le 18 septembre précédent, *L'Echo du Peuple* avait publié un éditorial pour déplorer les attaques personnelles portées contre les hommes publiques, éditorial qui commençait par ces lignes:

« Il y a une chose que nous déplorons beaucoup parce que, non seulement elle est injuste en elle-même, mais elle doit causer beaucoup de préjudice au pays; c'est l'habitude, la manie, de dénigrer les hommes publics, de leur refuser toute justice et de les traiter habituellement comme des criminels plutôt que comme des adversaires politiques. »

LE DOMAINE

Lafrance fait du journalisme politique, mais il n'oublie pas qu'il est instituteur et, à l'occasion, il s'occupe même de problème de langue et de traduction. Le 28 décembre, il s'intéresse à la traduction du mot « Dominion » qu'a utilisé la nouvelle constitution pour désigner le pays qui naît. Cartier a voulu qu'en français ce soit « Puissance ». ⁷ Lafrance suggère que ce soit « Domaine » et il publie une note assez amusante que voici, le 28 décembre 1867, dans *L'Echo du Peuple* :

« Plusieurs journaux s'occupent de la traduction du mot *Dominion* que M. Cartier, qui n'est pas fort sur l'anglais, paraît-il, veut forcer la population canadienne-française de traduire par le mot *Puissance* (!!)

« Le bon sens populaire, que l'on fasse ce que l'on voudra, n'acceptera jamais une aussi ridicule traduction. Les anglais ont baptisé notre confédération du nom de *Dominion* parce qu'elle est réellement une dépendance, un *domaine* de la métropole, et nous devons rendre leur idée par le mot français qui l'exprime exactement. Puisque tous les anglais reconnaissent que ce mot signifie exactement l'état où nous nous trouvons, pourquoi, nous Canadiens-Français, irions-nous adopter un nom qui a une toute autre signification?

« Pour notre part nous employons toujours le mot *Domaine*. Nous mettons en présence la traduction de M. Cartier et celle que nous donnent tous les dictionnaires, et nous nous rangeons du côté des dictionnaires.

7. Cf. à ce sujet dans *Les Cahiers des Dix*, no 32, 1967, la note 13, pp. 172 et 173, de mon étude sur « Un Français, témoin de la naissance de la Confédération ».

DERNIÈRES LUTTES

Tout devient prétexte à souligner les méfaits de la Confédération et ses dangers pour les Canadiens Français. Ainsi dans la livraison du 14 décembre, trois sujets servent d'arguments. C'est tout d'abord la loi concernant la construction du chemin de fer intercolonial qui permet d'imaginer que « l'historien de l'avenir d'un côté verra une poignée d'intrigants, d'ambitieux sans principes, qui, pour de l'or, des titres, des honneurs, se font les instruments dociles d'une métropole ennemie de notre race et de nos croyances, et de l'autre une représentation sans dignité des députés sans conscience qui de gaieté de coeur, abdiquent lâchement toute volonté, tout esprit d'initiative, et jouent le misérable rôle d'arlequins politiques qu'une ficelle fait mouvoir à volonté ». Le parlement, ayant approuvé les résolutions à propos de l'acquisition du Territoire du Nord-Ouest, *L'Echo du Peuple* écrit, avec un racisme qu'il ne faut pas trop prendre au sérieux: « Nous allons avoir pour alliés, pour compatriotes, pour frères, les nobles et sales tribus d'Esquimaux, et les autres vaillantes peuplades sauvages qui couvrent ces territoires. Nous avons de plus la belle perspective de voir notre fière et forte milice canadienne aller à travers les bois les dompter et les humilier si jamais elles veulent secouer notre joug... » C'était presque prévoir les deux affaires Riel. Enfin, à propos de la situation financière du pays, le journal écrit: « Il y a à peine six mois que nous sommes entrés dans ce nouveau système de gouvernement que l'on appelle la Confédération, et déjà nous nous trouvons avec un déficit respectable. »

LE GOUVERNEMENT LOCAL

A la fin de décembre 1867, la première session de la législature s'ouvre à Québec et d'une façon assez intelligente, Lafrance traduit ses sentiments antifédéralistes en tentant de valoriser ce qu'il appelle le « gouvernement local ». Le discours du trône ayant promis qu'on s'occupera d'une manière toute particulière de la colonisation, de l'immigration et de l'éducation », le journaliste s'en réjouit le

4 janvier 1868, car ce sont des sujets « de la plus haute importance pour nous ». Le passage sur l'immigration mérite d'être cité en entier car il est d'actualité et il révèle la compréhension qu'on avait du problème il y a cent ans :

« L'immigration est aussi une source de salut et de force pour nous, mais il faut l'appeler autant que possible de lieux où l'on trouve des frères par le coeur, par le sang, par la foi et par la langue. Sans refuser à nos concitoyens d'origine étrangère leur juste part dans l'appel d'immigrants étrangers, ils doivent comprendre que nous ne pouvons aller chez des ennemis chercher les moyens de nous fortifier, moyens qui ne pourraient qu'être plus tard la cause de luttes fatales. Le premier appel doit être pour nos compatriotes passés à l'étranger. »

Pendant tout le mois de janvier, le journal rend compte, avec assez de détails, des délibérations de l'Assemblée législative et même du Conseil législatif pour conclure, le 7 mars, à la prorogation des Chambres, par une chronique méchante signée *Un rapporteur* dont le passage suivant révèle le ton :

« Descendons maintenant à la buvette ..., écrit « Un rapporteur ». M. Chauveau préside. A sa droite M. Dunkin, à sa gauche M. Cauchon et M. Beaubien. Toute la chambre y figure plus deux ou trois de nos illustres Conseillers législatifs. Le champagne ruisselle, les bouchons sautent, les esprits s'échauffent, les toasts commencent, etc ...

« M. le Premier Ministre prend un ton de voix tout à fait paternel pour répondre à la santé portée au ministère. Il encense la *Minerve* qui depuis quelque temps, paraît récalcitrante vis-à-vis du ministère. Il appelle M. Provencher, son rédacteur, un descendant de la Déesse *Sagesse*. C'est joli n'est-ce pas? »

Sans avis spécial, le 4 avril 1868, *L'Echo du Peuple* publiait sa trente-neuvième et dernière livraison. Le feuilleton, *La juive de Sebastopol*, d'Octave Feez, restait inachevé. L'éditorial analysait la loi de milice que venait de soumettre « à nos Chambres M. Cartier, l'ancien révolutionnaire de 37 », pour conclure par cet avertissement : « Peuple! surveille tes mandataires, voici les fruits de la Confédération qui approchent! » Une petite note disait : « Nous arrêtons notre presse pour annoncer que M. McGee a reçu cette nuit une balle dans la tête. Mort instantanée. »

FIN DE CARRIÈRE

En 1876, Lafrance, qui s'était toujours intéressé à la politique municipale et qui même avait été échevin de Québec, accepta le poste d'inspecteur du gaz. Au printemps de 1878, il était nommé trésorier de la ville, fonction qu'il remplit jusqu'au moment de sa retraite en mai 1914. Il demeura même alors consultant auprès de la trésorerie. Il mourut le 12 décembre 1921.

Le jour des funérailles, le 15 décembre, *L'Événement* rendit hommage à Lafrance dans un éditorial dans lequel on pouvait lire les lignes suivantes:

« Ce fut un serviteur consciencieux, un intendant sage et dévoué que cet ancien trésorier de la corporation municipale de Québec. Il poussa le sens du devoir jusqu'à mettre parfois sa charge en jeu pour empêcher ce qu'il considérait être des abus. C'est un exemple trop rare pour qu'il ne vaille point une mention spéciale dans l'un au moins des journaux de la communauté qu'il a servie avec tant de probité. »

Ce fut une carrière bien remplie. J'ai voulu en rappeler ici un aspect en analysant l'attitude d'un nationaliste canadien-français, d'un esprit libéral, d'un démocrate sincère qui croyait que les classes populaires étaient trahies par les politiciens conservateurs et qui redoutait l'écrasement de son groupe ethnique par le fédéralisme. Il a manqué à Lafrance, comme à la plupart des adversaires canadiens-français de la Confédération, d'offrir une solution de rechange sérieuse en face des causes variées qui militaient en faveur de l'union fédérative des colonies.

Jean G. Bouché